



Pas de bébés à la consigne !

11 mars 2011 Acte II

Un an après le mouvement inédit des professionnel-le-s de la petite enfance et des parents pour la défense de la qualité d'accueil collectif et individuel des jeunes enfants, la révolte n'est pas retombée. Ainsi, sous des formes variées, des résistances se sont manifestées contre des logiques de plus en plus comptables qui mettent à mal la qualité et la sécurité de l'accueil des jeunes enfants et le travail des professionnel-le-s. **Aucun problème n'a été réglé.** Le mouvement de la petite enfance est toujours là pour en témoigner !

Le collectif* " Pas de bébés à la consigne ! " appelle

à une mobilisation nationale du monde de la petite enfance le 11 mars prochain !

Dans la période de débats sur les choix de société qui s'ouvre avec la séquence politique et sociale 2011-2012, nous entendons faire valoir notre contribution pour des modes d'accueil de qualité en proposant un **Plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance.**

Parents et professionnel-le-s nous nous mobiliserons le 11 mars pour rappeler que :

Au gouvernement, nous demandons d'abroger le décret Morano sur les établissements d'accueil de la petite enfance (EAJE). Aux élus et gestionnaires nous demandons de ne pas l'appliquer (mesures portant sur l'accueil en surnombre, l'abaissement du quota de professionnels les plus qualifiés, la création des jardins d'éveil ...).

Nous exprimons notre soutien aux professionnel-le-s des entreprises de crèches qui relatent de plus en plus de souffrance à travailler dans des établissements pratiquant un *management commercial* en vue de *rentabiliser* l'accueil des jeunes enfants. Nous disons non à la privatisation du secteur d'accueil de la petite enfance, avec le développement des entreprises de crèches et des "services à la personne".

Nous demandons la création de nouvelles structures collectives pour répondre aux besoins d'accueil des familles. Il faut donc former des professionnel-le-s qualifié-e-s (10 000 par an pendant 3 ans), notamment des auxiliaires de puériculture, des éducateurs-trices de jeunes enfants, des puéricultrices. Il faut aussi promouvoir la formation continue pour permettre l'accès des titulaires de CAP petite enfance aux formations d'auxiliaires de puériculture. Les financements nécessaires doivent être abondés au plan national (gouvernement, CNAF) et régional (conseils régionaux, généraux, inter-communalités, etc.).

Nous demandons l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de la directive européenne " services ".

Nous demandons de réelles formations professionnalisantes pour une véritable carrière pour les assistantes maternelles. Il faut offrir la possibilité à celles qui le souhaitent de pouvoir travailler en établissements d'accueil du jeune enfant et non dans des Maisons d'Assistants Maternelles, structures collectives low-cost.

Nous refusons que l'accès des enfants de 2-3 ans en maternelle et la formation des enseignants soient sacrifiés.

Professionnel-le-s et parents
Faisons de cette journée nationale d'action
du 11 mars prochain
l'acte II du mouvement de la petite enfance.

Des initiatives diverses auront lieu dans de nombreuses villes : grève, manifestations ou rassemblements, débats publics...

Mail : pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr, site : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com>

* Liste des associations et syndicats membres de " Pas de bébés à la consigne ", à consulter sur le site